



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cour des comptes

Question écrite n° 56247

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si la représentation nationale peut bénéficier de toutes informations sur l'application de l'arrêt définitif de la Cour des comptes concernant l'affaire du Carrefour du développement (1986), s'agissant de fonds d'Etat gaspillés ou détournés. Les sommes étant de 20,4 millions de francs et de 1,43 million de francs, il apparaît souhaitable que la représentation nationale bénéficie de toutes informations sur l'état actuel du recouvrement de ces sommes comme il le lui avait indiqué en répondant à sa question écrite n° 41841 du 21 février 2000 (JO, AN, 21 août 2000).

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56247

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 143